

# L'anticipation d'objections : prolepse, concession et réfutation dans la langue spontanée

Diane Vincent and Troy Heisler

Volume 27, Number 1, 1999

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/603164ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/603164ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vincent, D. & Heisler, T. (1999). L'anticipation d'objections : prolepse, concession et réfutation dans la langue spontanée. *Revue québécoise de linguistique*, 27(1), 15–31. <https://doi.org/10.7202/603164ar>

Article abstract

This study examines the processes of prolepsis, concession and refutation when they serve to minimize or reject, by anticipation, the argumentative force of a potential counter-argument. Our goal is to determine the characteristics, fundamentally diaphonic, of a productive aspect of argumentation, namely the explicit prevention of an objection which may be produced by the interlocutor. We first discern the relationship between prolepsis, concession and refutation. We conclude that prolepsis is a four-part argumentative strategy which must be analyzed as the expression of the tension to which speakers are subjected during the construction of a text coherent with their belief system and of an acceptable relationship with their interlocutor.

## L'ANTICIPATION D'OBJECTIONS : PROLEPSE, CONCESSION ET RÉFUTATION DANS LA LANGUE SPONTANÉE<sup>1</sup>

Diane Vincent et Troy Heisler  
Université Laval

### 1. Introduction

**B**ien que ce ne soit pas explicite, la prolepse, la concession et la réfutation partagent un domaine d'action commun lorsque ces procédés sont utilisés de façon stratégique pour minimiser ou rejeter, par anticipation, la portée d'un contre-argument potentiel; ce sont ces anticipations que nous nous proposons d'analyser dans la langue parlée spontanée. Il faut bien préciser que notre objectif n'est ni l'étude de la prolepse ni celles de la concession ou de la réfutation pour elles-mêmes. Nous cherchons, dans une perspective plus globale, à cerner les caractéristiques, fondamentalement diaphoniques<sup>2</sup> d'un domaine productif de l'argumentation, celui de la prévention explicite d'une objection éventuelle de l'interlocuteur.

Dans un premier temps, nous situerons la prolepse, la concession et la réfutation l'une par rapport à l'autre. Dans un second temps, nous donnerons quelques exemples de leur usage spontané et des marques – souvent non standard – qui les introduisent à l'oral. Cette section sera accompagnée d'une étude quantitative réalisée à partir de deux entrevues offrant deux types d'usage de ces procédés. Finalement, nous présenterons la structure discursive qui permet aux prolepses concessives et réfutatives de s'articuler au discours en cours. Dans l'ensemble, la réfutation recevra une attention plutôt secondaire, alors que la concession, qui a fait l'objet d'observations plus systématiques, sera analysée plus en détail.

<sup>1</sup> Cette recherche a été rendue possible grâce au soutien financier du Conseil de recherche en sciences humaines et sociales du Canada (CRSH). Nous remercions Guylaine Martel et Laurent Perrin pour leurs remarques.

<sup>2</sup> La diaphonie est définie comme suit par Roulet et coll. 1985 : 71 : «Dans une structure diaphonique, l'énonciateur [...] commence par reprendre et réinterpréter dans son propre discours la parole du destinataire pour mieux enchaîner sur celle-ci.»

Notre perspective d'analyse couvre à la fois le champ de la rhétorique, de l'analyse conversationnelle et de la sociolinguistique (voir Vincent 1993a et b); conséquemment, notre démarche est hybride. Nous partons d'un objet rhétorique, la prolepse, ce qui oblige à considérer sa valeur argumentative, mais nous adoptons aussi une attitude similaire à celle des pragmaticiens : nous observons les énoncés sans évaluer leurs effets sur l'ensemble d'un discours produit dans le but de convaincre l'interlocuteur. La raison d'une telle démarche est simple : la prolepse est inscrite dans des structures logiques dont les constituants sont liés argumentativement<sup>3</sup> au cotexte, même si elle peut être extraite de discours qui ne sont pas fondamentalement argumentatifs (comme le serait une plaidoirie, par exemple). Pour bien en comprendre le mécanisme, l'observer dans un cadre plus large s'impose. C'est d'ailleurs pourquoi nous traitons de la même manière les concessions enchâssées dans des propositions subordonnées (elles correspondent, pour Morel 1996, soit à des concessions logiques, soit à des concessions rectificatives) et celles, nettement plus nombreuses dans nos corpus<sup>4</sup>, qui sont indépendantes (Morel 1996 les nomme concessions argumentatives).

## 2. Remarques sur la prolepse, la concession et la réfutation

La prolepse est définie comme une figure qui vise à laisser entendre qu'il y a lieu de substituer une qualification à une autre qui pourrait soulever des objections (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988 [1958] : 235). Ces objections sont plus ou moins explicites mais elles s'associent au rapport d'opposition entre la thèse et la conclusion. La prolepse véhicule donc une idée de tension entre deux arguments opposés dont un seul devra triompher.

La prolepse s'inscrit dans la dynamique interactionnelle de figuration parce qu'elle rassemble des «procédés par lesquels on anticipe une réaction négative possible de la part du destinataire de l'énoncé, [qu'on] tente de désamorcer» (Kerbrat-Orecchioni 1990 : 217). Du point de vue argumentatif, la prolepse a pour effet de priver l'interlocuteur d'une objection. La faille dans le raisonnement étant perçue et reconnue comme plausible par le locuteur lui-même, l'objection ne pourra être reprise par l'interlocuteur; en effet, comme le remarque Forget 1994 : 66, la prolepse conjugue l'anticipation avec un blocage d'interprétation où «après la

<sup>3</sup> Pour une définition du sens technique de l'argumentation, voir Moeschler et Reboul 1994 : 88.

<sup>4</sup> Les données proviennent des corpus d'entrevues sociolinguistiques Sankoff-Cedergren et Montréal 1984 (Thibault et Vincent 1990). Les exemples ont été tirés de plusieurs entrevues, mais deux seulement ont été retenues pour l'analyse quantitative.

présentation d'un acte véhiculé par x, le locuteur en fixe le sens en rejetant une inférence possible x'».

- (1)<sup>5</sup> Je pense que mon fils a toujours été meilleur là tu-sais pour se faire à [manger]  
**tu vas dire** c'était rien que des boîtes de canage [conserves] qu'il se prenait  
 bien encore même il faisait du pain. Il faisait toutes sortes d'affaires  
 (59'84 : 33)

Dans l'exemple (1), l'informatrice, qui déclare que son fils est un bon cuisinier, reconnaît qu'il utilise des conserves. Elle prête à l'intervieweuse une objection dont elle rejette la pertinence, objection que cette dernière ne pourrait d'ailleurs pas apporter, ne connaissant ni l'informatrice, ni son fils.

Les prolepses de ce type sont fréquentes : parce qu'elles consistent en un argument préventif, elles protègent le locuteur contre les dangers d'une évaluation négative. La tension entre les arguments défavorables et favorables doit être vue ainsi : le seul fait de placer un argument sous la forme d'une prolepse lui donne un caractère négatif ou dépréciatif, mais reconnaître l'inavouable, c'est aussi une manière habile d'amenuiser la valeur de l'argument qui sera, en bout de ligne, rejeté.

Si, pour la rhétorique, la prolepse représente une stratégie argumentative productive, elle est encore plus riche pour les conversationnalistes puisqu'elle est aussi l'expression des tensions subies par le locuteur pour construire à la fois un discours cohérent avec son univers de croyance et une relation acceptable avec son interlocuteur (voir Martel 1996 à ce sujet). Or, on trouve cette même tension dans l'énonciation de la concession et de la réfutation. Prenons la définition rhétorique de la concession énoncée par Danon-Boileau et Morel 1992: 7 :

*La concession est une manoeuvre rhétorique double en son essence. Étant donné deux thèses opposées, elle permet, sans incohérence, de se faire l'avocat de l'une tout en apportant son assentiment à l'un des arguments qui militent en faveur de l'autre.*

<sup>5</sup> Pour faciliter la lisibilité des exemples – déjà complexes – et parce que nous ne pensons pas qu'il est possible de rendre compte de la langue parlée sans tomber dans des codes opaques, nous adoptons une transcription orthographique. Les mots reliés par un trait d'union sont des expressions lexicalisées (tu-sais, ça-fait-que) dont la prononciation peut être éloignée de la graphie (tsé, fak). La ponctuation est réduite au minimum et représente les marques les plus claires du découpage prosodique : le point indique un intonème terminal, la virgule une rupture majeure et le point d'interrogation un intonème interrogatif. Les deux-points indiquent un allongement ou une hésitation. Les signaux «back-channel» sont entre chevrons < >, les remarques des auteurs entre crochets [ ] et celles des transcripteurs entre parenthèses ( ). Les marques qui introduisent la prolepse sont en gras. Le code permet de situer l'exemple dans le corpus.

À cette définition, il faut ajouter une dimension interactionnelle puisque «par la concession, on veut bien accorder quelque chose à *son adversaire*<sup>6</sup>, pour en tirer un plus grand avantage» (Fontanier 1977 [1821] : 415).

- (2) c'est officiel qu'ils [les employeurs] vont prendre plus' celle : qui va s'exprimer très bien. [...]

**Malgré** [que] : ça dépend où tu fais ta demande d'emploi.

Tu-sais il y a beaucoup de critères tu-sais qu'il faut que tu regardes là toi. (1'84 : 57)

- (3) [L'informateur a expliqué les raisons pour lesquelles il aimerait revivre l'Expo 67 et conclut]

Là tu-sais là je comprendrais peut-être plus' là.

**OK**, ça existe encore

mais : c'est pas pareil comme hein : l'année. (88'71 : 24)

Dans l'exemple (2), la concession introduite par *malgré*<sup>7</sup> permet au locuteur d'admettre qu'il peut y avoir des cas où le bon langage d'un individu n'est pas un critère d'embauche. Le recours à la concession lui permet de produire un discours plus nuancé, un discours qui présente des alternatives à sa position argumentative. Dans l'exemple (3), la locutrice signale sa nostalgie par rapport à l'évènement culturel de l'Expo 67, une exposition universelle qui eut lieu à Montréal en 1967 et qui marqua très fortement la population québécoise. L'évènement officiel prit fin en octobre 1967, mais les autorités municipales ont maintenu certaines activités pendant quelques étés. La concession est donc l'anticipation d'une objection que l'intervieweuse aurait pu formuler. Nous reviendrons plus loin sur *OK* qui introduit l'énoncé sans appartenir à l'ensemble traditionnel des marqueurs concessifs.

La rhétorique traite la concession en mettant l'accent sur l'effet qu'elle produit sur l'argumentation.

*La concession s'oppose surtout aux dangers de la démesure : elle exprime le fait que l'on réserve un accueil favorable à certains arguments réels ou présumés de l'adversaire. En restreignant les prétentions, en abandonnant certaines thèses, en renonçant à certains arguments, l'orateur peut rendre sa position plus forte, plus aisée à défendre, et témoigner en même temps dans le débat de fair-play et d'objectivité.*

Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988 [1958] : 646

<sup>6</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>7</sup> Il faut souligner que l'énoncé introduit par *malgré* est amorcé par une intonation d'attaque et est clos par un intonème terminal, ce qui l'isole de l'énoncé qui le précède et de celui qui le suit. Ces caractéristiques intonatives ne sont pas celles d'une proposition subordonnée.

De cette citation, il faut retenir que : 1° ce qui est concédé est vrai ou probable, et donc il ne s'agit en aucune manière de le réfuter catégoriquement; 2° le but principal de l'énonciation d'une concession est de renforcer un argument.

Contrairement à la concession qui remet en cause la validité d'un argument pour la discussion en cours, la réfutation sert à rejeter la vérité d'une proposition.

(4) je vais dire comme on dit, comme une femme avait déjà dit, tu te tannes [fatigues] d'élever des enfants tu-sais.

**C'est pas que je les aime pas mes enfants**

Mais tu-sais tu aimes à vivre toute seule (59'84 : 2)

En (4), la locutrice anticipe un jugement négatif potentiel que l'interlocuteur pourrait porter sur son comportement et nie la vérité de cette interprétation.

Pour Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988 [1958] : 663, la distinction entre la concession et la prolepse tiendrait uniquement à la forme et au fait que la prolepse permet la réfutation d'un argument : «Quand elle prend la forme d'une objection que l'on se fait à soi-même, la réfutation anticipée peut donner lieu à une figure, la *prolepse*, argumentative au premier chef<sup>8</sup>». Bien que le lien entre la prolepse, la concession et la réfutation n'ait que très rarement été établi<sup>9</sup>, ces stratégies partagent, à tout le moins dans la langue parlée et dans certains contextes :

- 1° une fonction commune d'anticipation explicite d'une objection;
- 2° la manifestation interactionnelle de la diaphonie;
- 3° la structure (une thèse, une anticipation, son rejet – à cause de sa validité ou de sa vérité – et le retour à la thèse);
- 4° le caractère réel, virtuel ou irréaliste de la menace, à savoir si l'objection aurait pu être soulevée ou non par l'interlocuteur;
- 5° des énoncés introducteurs et des marqueurs.

Traditionnellement, certaines marques sont plus directement associées à la prolepse (*tu me diras que*), alors que d'autres appartiennent à la concession (*j'admets que*) ou la réfutation (*ne va pas croire que*). Comme dans tous les cas il y a anticipation puis rejet de la proposition, la distinction tient surtout à l'introduction de formes positives qui marquent la valeur de vérité de la proposition et de formes négatives qui la rejettent. Conséquemment, puisque nous reconnaissons une valeur proleptique aux concessions et aux réfutations et que nous ne pouvons pas identifier de prolepse qui ne soit ni concessive ni réfutative,

<sup>8</sup> On ignore alors pourquoi ils classent la concession parmi les types d'arguments, puisque la prolepse fait partie des figures.

<sup>9</sup> Forget 1994 mentionne ce lien, sans toutefois le caractériser.

des trois stratégies définies traditionnellement, nous ne conservons que l'opposition binaire entre les prolepses concessives et les prolepses réfutatives.

### 3. Les marqueurs des prolepses concessives et réfutatives

Le domaine de la contre-argumentation a été largement exploité et les recherches sur les connecteurs concessifs se sont multipliées en français oral depuis les années 1980 (voir entre autres les travaux de Moeschler et de Spengler 1981 et 1982; Moeschler 1983; Roulet et coll. 1985, Ducrot 1980; Morel 1983, 1996; Letoublon 1983). Cependant, très peu d'études portent sur la langue spontanée et sur les marqueurs non standard (voir les études de Vincent 1995 sur *par exemple* et de Heisler 1996 sur *OK*) malgré la grande diversité de formes.

Plusieurs éléments linguistiques remplissent la fonction de marqueur de concession, dont certains qui obéissent à des contraintes syntaxiques précises (de subordination ou de place, par exemple) et d'interprétation (voir Morel 1996).

Le tableau 1 indique en premier lieu l'usage très limité de la structure concessive subordonnée, soit 6 sur l'ensemble des 130 concessions. Il faut conclure que la concession dans la langue parlée québécoise se manifeste plutôt sous la forme de propositions indépendantes. Dans un second temps, nous notons à quel point les locuteurs ont recours à des marques différentes pour introduire les concessions. Parmi les marques spécialisées, Marthe fait un usage important de marqueurs concessifs et surtout de la forme *OK*<sup>10</sup>, tandis que Gigi utilise de façon privilégiée les verbes illocutoires<sup>11</sup> et les énoncés à valeur de vérité. Marthe utilise la modalisation pour indiquer une rupture dans son argumentation, et les deux informatrices font un usage similaire de structures concessives introduites par ce qui correspond souvent à un marqueur de structuration de la conversation (voir Auchlin dans Roulet et coll. 1985 pour une description des marqueurs de structuration de la conversation (msc)).

---

<sup>10</sup> Nous considérons que *OK* est grammaticalisé comme connecteur concessif à cause de sa fréquence d'usage (voir Heisler 1996). Il serait intéressant de vérifier si ce processus de grammaticalisation, de marqueur d'accord vers la concession et la prolepse, est répandu dans d'autres langues.

<sup>11</sup> Sous la catégorie des «verbes illocutoires» sont regroupés les verbes de parole indépendamment de leur modalité (pour un traitement plus détaillé, voir Perrin et Vincent 1998). Sous la catégorie des «modes et modaux» sont regroupés les énoncés dont la modalité ne caractérise pas un verbe de parole.

Tableau 1  
Utilisation des marques proleptiques chez deux informatrices

	Marthe		Gigi	
<b>MARQUES SPÉCIFIQUES</b>				
conjonctions de subordination	6		0	
connecteurs concessifs	22		4	
mais		6		4
OK		13		0
par contre / par exemple		2		0
si (oui)		1		0
<b>ÉNONCÉS INTRODUCTEURS</b>				
conjonctions de subordination	1		16	
connecteurs concessifs	9		12	
<b>MARQUES DIVERSES</b>				
modalité	27		3	
mode et modaux		14		2
adverbes		13		1
marqueur de structuration de la conversation	17		13	
bien (msc)		8		9
je veux dire		9		0
tu-sais		0		4
TOTAL N = 130	82		48	

L'usage des marques différentes est représentatif d'un recours différencié de l'argumentation par la prolepse. Marthe l'utilise comme stratégie de modalisation des propos (atténuation des jugements, réévaluations quantitatives); Gigi protège son image en émettant divers énoncés de mise en garde contre une interprétation plausible mais erronée de ses propos :

«c'est pas que je les aime pas mes enfants»

«c'est pas pour me vanter»

«je le sais pas, peut-être que je me fais une idée»

«c'est fou hein de dire ça»

«je veux pas dire qu'on travaille mieux»

«c'est pas parce que j'aime mieux mon garçon que mes filles»

«je dis pas que les étudiants là, je veux pas dire ça de même»

Ces énoncés de mise en garde contre une objection potentielle sont présentés soit à la forme positive, soit à la forme négative, comme l'indique le tableau 2. On constate que Marthe utilise très peu les marques négatives alors que Gigi les utilise abondamment. On peut conclure que la première exploite la dimension concessive de la prolepse et que la seconde en utilise la dimension réfutative.

Tableau 2  
Utilisation des marques concessives (positives) et réfutatives (négatives)  
chez deux informatrices

	Marthe		Gigi	
FORMES POSITIVES	9		14	
verbes illocutoires (je dis que)		0		10
énoncés à valeur de vérité/présentatifs (c'est vrai que)		9		4
FORMES NÉGATIVES	1		14	
verbes illocutoires (je dis pas que)		1		6
énoncés à valeur de vérité/présentatifs (c'est pas que)		0		8

L'étude de la prolepse appliquée à l'ensemble des corpus dont nous disposons permettra d'attribuer aux modalités d'introduction de la prolepse un plus juste poids.

#### 4. L'articulation de la prolepse au discours en cours

Les caractéristiques de la prolepse produite spontanément portent sur la nature de l'objection anticipée et notamment sur la valeur de l'argument concédé, sur son effet sur la poursuite du discours, sur sa démarcation par rapport au cotexte et donc sur son marquage. Ses liens avec d'autres procédés ne sont pas non plus négligeables, le domaine de la concession chevauchant d'autres types de relations logiques. Ainsi, Morel établit les liens syntaxiques entre la concession et des propositions causales, temporelles et hypothétiques. Elle établit aussi implicitement un parallèle avec la reformulation et la correction lorsqu'elle attribue à certaines concessions une valeur de rectification. Ces chevauchements relèvent d'une parenté soit structurelle, soit logique ou argumentative. Dans tous les cas, les prolepses concessives et réfutatives s'inscrivent dans des articulations discursives comparables. Pour alléger la démon-

tration, nous ne présenterons que les structures concessives, les structures réfutatives étant du même ordre.

La concession appartient au domaine de l'opposition et s'apparente par conséquent à la contre-argumentation. Les relations logiques et pragmatiques découlant de l'introduction d'oppositions ont été largement commentées, mais les distinctions ne sont pas clairement établies. On traite surtout de la relation entre deux constituants,  $p$  et  $q$  (voir Ducrot et coll. 1980; Moeschler 1983, Moeschler et de Spengler 1981, 1982; Plantin 1990, Martin 1983) et plus rarement d'un troisième constituant,  $r$ , la conclusion. Considérons l'exemple suivant, tiré de Moeschler et de Spengler, qui illustre une relation de contre-argumentation :

(5) Il est intelligent, mais brouillon. (Moeschler et de Spengler 1982 : 12)

Les deux énoncés constituent des arguments contradictoires parce qu'ils conduisent, séparément, à des conclusions opposées. Être intelligent étant une valeur socialement positive, on attend une conclusion (coorientée) aussi positive; à l'inverse, être brouillon étant une valeur socialement négative, on attend une conclusion (coorientée) négative. Ainsi :

1° il est intelligent = nous l'engageons

2° il est brouillon = nous ne l'engageons pas

Moeschler et de Spengler 1982 : 12 postulent que lorsque le locuteur pose la vérité de  $p$  (il est intelligent) et énonce *mais*  $q$  (mais il est brouillon),

*–[il] laisse entendre que de il est intelligent, on serait en droit de tirer une certaine conclusion (r), par exemple qu'il faut l'engager*

*–invalidé cette conclusion en présentant un argument plus fort (il est brouillon) pour la conclusion inverse non-r (il ne faut pas l'engager).*

La relation de contre-argumentation signifie que lorsque deux énoncés contradictoires sont liés, on interprète celui qui est en relation de contre-argument (introduit par *mais*) comme étant plus fort que l'argument de départ; la conclusion lui sera coorientée. Il faut alors interpréter l'exemple (5) comme (5a) :

(5a) Il est intelligent, mais brouillon. [Ne l'engageons pas]

La concession présente la relation inverse. Lorsque deux énoncés contradictoires sont liés concessivement, on interprète l'argument concédé comme étant plus faible que la thèse. La conclusion est anti-orientée à la concession et co-orientée à la thèse. Nous avons 5b ou 5c :

(5b) Il est intelligent, bien qu'il soit brouillon. [Engageons-le]

(5c) Il est brouillon, bien qu'il soit intelligent. [Ne l'engageons pas]

L'orientation de la conclusion détermine l'interprétation de relation d'opposition. Si, comme dans l'exemple de Moeschler et de Spengler, la conclusion va dans le sens de l'énoncé qui s'oppose à la thèse, la relation de contre-argumentation est saillante. Si, au contraire, la conclusion va dans le sens de la thèse, l'interprétation concessive s'impose.

À l'écrit, les connecteurs standard (*bien que, malgré, certes, etc.*) donnent des indications sur l'interprétation de l'orientation de la conclusion. À l'oral, la situation est plus complexe : premièrement, plusieurs connecteurs, dont *mais*, peuvent marquer la contre-argumentation et la concession; deuxièmement, les énoncés qui s'opposent à la thèse ne sont pas toujours marqués d'un connecteur; troisièmement, les marqueurs non standard n'étant pas identifiés comme concessifs, le repérage des énoncés concessifs est plus ardu. Pour toutes ces raisons, la relation entre un argument, une concession et une conclusion ne peut être comprise que si on remonte dans le discours pour connaître le contexte (et le sens) de l'argumentation<sup>12</sup>.

En analysant des discours authentiques, nous avons accès au contexte qui conduit à l'énonciation des arguments et, dans la plupart des cas, à la conclusion. Ceci a permis d'observer les conditions d'émergence de la concession et de conclure que la structure concessive contient quatre constituants : l'argument de départ que nous appellerons la thèse *t*, l'élément concédé *c*, l'énoncé de rejet de la concession -*c* et la réaffirmation de la thèse *r* (que certains appellent la conclusion).

La thèse<sup>13</sup> *t* est une déclaration (d'opinion, de propriété, etc.). Il nous semble important de la considérer comme un élément fondamental de la concession pour deux raisons. La première relève de la logique : puisque la conclusion doit lui être coorientée, il faut en tenir compte. La seconde correspond à la volonté de représenter des structures discursives réelles. Or, on ne trouve jamais, dans un contexte naturel, un énoncé comme «certes ils annoncent de la pluie, mais je crois qu'il neigera»; d'une façon ou d'une autre, la thèse (ou le thème, à tout le moins) doit être posée, qu'elle soit monogale ou dialogale.

La concession *c* est l'anticipation d'une objection à une déclaration. Le troisième constituant -*c* élimine la pertinence de la concession et le quatrième constituant *r* agit de façon à réaffirmer la pertinence ou la vérité de la thèse *t*.

<sup>12</sup> En fait, nous postulons qu'aucun énoncé ne peut être décrit adéquatement s'il est décontextualisé.

<sup>13</sup> Le terme *thèse* est utilisé dans un sens large, l'énoncé concédé ou réfuté n'étant pas nécessairement inscrit dans un développement argumentatif. Eemeren et coll. (1996 : 2, note 3) utilisent le terme «*standpoint*», mais font référence à d'autres termes, dont *thèse*, pour identifier l'énoncé qui fait l'objet de discussion : «other virtual synonyms of the term "standpoint," used by various authors, are *view, viewpoint, point of view, claim, thesis, etc.*»

La thèse et la concession sont essentielles parce que la relation d'opposition repose sur elles. Mais si ces deux énoncés ne sont suivis ni du rejet de la concession ni de la réaffirmation de la thèse, il est probable qu'il n'y ait plus concession : le locuteur signale que l'énoncé d'opposition est suffisamment fort pour invalider la thèse, ce qui a pour effet de détruire son argumentation.

(5d) Ce politicien est intelligent. C'est vrai qu'il est brouillon.

[Je vais quand même voter pour lui] ou [Je ne peux voter pour lui]

Dans l'exemple (5d) tel qu'il est décontextualisé, comment dire si l'intelligence du politicien l'emporte sur son caractère brouillon dans une quelconque discussion?

Les concessions observées dans les corpus oraux se caractérisent par le fait que le troisième constituant est la plupart du temps en relation de contre-argumentation avec la concession et a pour fonction de l'éliminer (soit d'en minimiser l'importance, soit de l'invalider, tout en maintenant sa valeur de vérité). Le quatrième constituant rend explicite la conclusion à tirer de la thèse soit en réaffirmant la thèse, soit en la modifiant, soit en énonçant la conclusion; dans tous les cas, la conclusion est coorientée à la thèse.

Le rejet de la concession (troisième constituant) a la forme d'un contre-argument; la réaffirmation de la thèse (quatrième constituant) est une conséquence. Mais il est rare que les troisième et quatrième constituants soient présents dans une même structure concessive. Quand un seul des deux derniers constituants est énoncé, il combine les deux fonctions : il est amené comme contre-argument et il réaffirme la force de la thèse. Donc, pour identifier une argumentation par la concession, l'un ou l'autre des troisième et quatrième constituants doit être présent; l'autre sera inférable<sup>14</sup>.

La relation concessive s'exprime de la façon suivante, selon le schéma 1.

(5e) *t* Nous voulons engager un candidat intelligent. Monsieur Leclair est intelligent.

*c* Je concède qu'il est brouillon

-*c* mais [cet argument est moins important que le fait qu'il est intelligent.

*r* Donc] engageons-le.

<sup>14</sup> On pourrait conclure à la présence d'une concession, même si ces deux constituants sont absents, par la présence d'indices suprasegmentaux forts.

<i>t</i>	<i>c</i> <sup>15</sup>	- <i>c</i>	<i>r</i>
t	je concède que P	mais je ne retiens pas P	donc r
t	je concède que P	mais je ne retiens pas P	
t	je concède que P	mais	r

Où *r* et *t* sont coorientés

Figure 1 : Structure de base de la concession

Une étude quantitative portant sur un vaste corpus permettrait de voir si les locuteurs privilégient l'énonciation du rejet de la concession ou celle de la réaffirmation de la thèse lorsqu'ils argumentent par la concession; ces indications seraient pertinentes pour la mise au jour de la structure des stratégies argumentatives propre aux différentes communautés linguistiques.

Par ailleurs, nous avons identifié dans notre corpus deux types de concession : la restrictive et la contrastive. Les concessions restrictives conduisent à réviser le domaine de valeur de vérité ou d'acceptabilité d'un argument. Les concessions contrastives visent à minimiser l'importance d'un argument qui va à l'encontre de la conclusion à laquelle la thèse doit mener.

#### 4.1 La restriction

La caractéristique de la restriction est sa dimension comptable : redéfinition de temps, de nombre, de lieu. Selon Morel 1996 : 13, les restrictions – qu'elle appelle rectifications – peuvent porter sur le choix d'un terme, sur la valeur trop générale ou trop restreinte de l'assertion, ou sur le point de vue du locuteur.

L'énoncé restrictif est, d'une certaine façon, une condition indispensable pour que la proposition antérieure devienne vraie ou acceptable. En fait, il s'agit d'une procédure qui retire d'un ensemble une partie de ses constituants. Perelman et Olbrechts-Tyteca appellent ce type d'argument l'*exception*, qu'ils définissent comme suit :

*On pourra également la maintenir [la loi] en restreignant son champ d'application, en recourant, par exemple, à la notion d'exception : la relation entre les événements liés par la loi cesse, comme en grammaire ou en linguistique, d'être absolue.*

Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988 [1958] : 478

<sup>15</sup> On peut remplacer, dans cette colonne, la formule concessive *je concède que* par une formule plus spécifiquement proleptique, *tu me diras que*, ou réfutative, *je ne dis pas que*.

- (6) [L'informatrice travaille comme éducatrice spécialisée auprès de jeunes enfants en difficulté]  
 Puis moi je me dis : à l'ouvrage que je fais moi présentement, si tu te mets à sacrer continuellement, bien tu seras pas accepté.  
*Parce que* : je veux dire, tu peux sacrer après ta machine mais après un enfant non (1'84 : 57)
- (7) Ils devraient mettre ça [la drogue] légal.  
 Pas toutes *par exemple*,  
 juste les affaires qui se fument là (71'71 : 22)
- (7') Ils devraient mettre ça [la drogue] légal.  
 Pas toutes *par exemple*,  
 Les drogues chimiques, ça non

En (6), la locutrice admet que le sacre est sans conséquence dans l'exercice de certains emplois, mais réaffirme sa thèse : on ne peut pas sacrer quand on travaille avec des enfants. En (7), le locuteur déclare que la drogue devrait être légalisée; la concession restreint la valeur d'application de la thèse. En *r*, nous retrouvons la thèse modifiée : «seules les drogues qui se fument devraient être légales». La modification apportée à l'ensemble peut porter sur les éléments à conserver, comme dans l'exemple (7), ou sur les éléments à éliminer, comme dans l'exemple fictif (7') pour que la thèse soit acceptable.

<i>t</i>	<i>c</i>	- <i>c</i>	<i>r</i>
t	je concède que P	mais je redéfinis <i>t</i>	donc r
t	je concède que P	mais je redéfinis <i>t</i>	
t	je concède que P	mais	r

Où *r* correspond à *t* modifié

Figure 2 : Structure de la concession restrictive

#### 4.2 La concession contrastive

Le deuxième type de concession est appelé *contraste* parce qu'il consiste en «une opposition entre deux choses dont l'une fait ressortir l'autre» (Rey-Debove et Rey 1993). Morel mentionne les concessions dont « la cause n'a pas été suivie de l'effet attendu» (Morel 1996 : 5). Le contraste représente une propriété souvent subjective qu'on dissocie de la thèse. La valeur d'opposition

de l'énoncé contrasté ne peut souvent être interprétée qu'au regard de la connaissance de règles sociales implicites.

- (8) [On vient de déménager sur St-Hubert. ]  
 On est assez [très] bien. Ah mon-doux :  
**OK** ça me donne un petit peu plus loin là : de voyageement  
 mais : j'adore ça. <humhum> Ca-fait-que : c'est vraiment le fun.  
 (1'84 : 10)
- (9) Moi je me suis mariée à cet âge là puis je veux dire je le regrette pas  
 parce que j'ai un bon mari  
 Mon mari est un petit peu plus jeune que moi **par exemple**  
 mais peu importe, moi il y a pas de différence d'âge (1'84 : 37)

Dans l'exemple (8), l'informatrice parle de son nouveau quartier de résidence. La déclaration «On est assez bien» est en contradiction avec l'énoncé concédé «OK, ça me donne un petit peu plus loin de voyageement» puisque généralement on n'apprécie pas le fait de résider loin de son travail. Cette concession, un argument en défaveur de la déclaration, est rejetée par le contre-argument qui suit la concession «mais j'adore ça»<sup>16</sup>. Ce dernier rend caduque l'objection potentielle de l'interlocuteur; il signifie qu'on peut apprécier notre domicile malgré la distance qui nous sépare de notre lieu de travail.

Ces exemples ont des valeurs concessives comparables, mais des structures légèrement différentes : en (8), le contre-argument à la concession correspond à la reprise de la thèse, «j'adore ça»; en (9), le contre-argument est l'explication du rejet de la concession, «mais peu importe». La reprise de la thèse est sous-entendue. L'exemple (9) est un des (nombreux) cas où le lien entre la thèse et la concession n'est pas directement accessible. Il semblerait que, pour cette informatrice, avoir un bon mari (ou ne pas regretter s'être mariée âgée) et avoir un mari plus jeune soient deux énoncés contradictoires. Dans de tels contextes, nous ne risquons aucune interprétation stricte de l'inférence faite par la locutrice – et à laquelle nous n'avons pas accès; nous ne pouvons que repérer la présence d'une opposition entre deux constituants.

<sup>16</sup> Cet énoncé est intéressant parce qu'il présente, à notre avis, un cas d'ambiguïté structurale mais non pragmatique. On comprend que le «ça» de «mais j'adore ça» a comme référent le fait d'être déménagé dans un nouveau quartier. Cette interprétation vient plus spontanément que l'association cotextuellement plus proche «j'adore ça, le voyageement», probablement à cause de l'inférence culturelle des valeurs positives et négatives associées à des propriétés données.

<i>t</i>	<i>c</i>	- <i>c</i>	<i>r</i>
t	je concède que P	mais je rejette P	donc r
t	je concède que P	mais je rejette P	
t	je concède que P	mais	r

Où *r* et *t* sont coorientées

Figure 3 : Structure de la concession contrastive

## 5. Conclusion

La prolepse est une structure argumentative à quatre constituants : la thèse, l'énoncé concédé, le rejet de la concession et la réaffirmation de la thèse; elle ne peut être définie qu'en vertu de ces quatre constituants.

Les éléments qui peuvent servir à introduire une prolepse sont multiples; toutefois, plusieurs d'entre eux véhiculent implicitement une valeur de vérité ou d'accord. Les locuteurs semblent privilégier certaines marques au détriment d'autres; cette préférence reflète soit une utilisation différente des marqueurs, soit une utilisation privilégiée de la concession ou de la réfutation. Une analyse systématique fondée sur un vaste corpus permettra de faire la part des choses entre le marquage et les types de concessions, tout comme elle permettra d'établir les types de raisonnements logiques privilégiés par les locuteurs : la présence du 3<sup>e</sup> ou du 4<sup>e</sup> mouvement, la présence d'un contre-argument, le lien entre la conclusion et la thèse (modification, réorientation, réaffirmation, explication), le sort réservé à la concession ou à la prolepse (minimisation, rejet de la pertinence, exception).

La concession est utilisée, dans le discours oral, selon deux perspectives : la concession restrictive sert à rectifier une déclaration (et rejoint le domaine de la reformulation et de la correction); la concession contrastive sert à minimiser un argument qui irait à l'encontre de la conclusion à faire admettre (et rejoint la comparaison et l'antithèse). Dans les deux cas, la tension entre la thèse et l'élément concédé est neutralisée par l'indication de la conclusion à tirer, en opposition avec la concession et en faveur de la thèse.

Finalement, puisque par définition la dimension diaphonique est inhérente à la prolepse, il faudra se rappeler que le locuteur n'accorde de l'importance à l'autre que l'espace (virtuel) d'une objection rejetée.

## Références

- DANON-BOILEAU, L. et M.-A. MOREL 1992 «Opérations énonciatives et valeurs argumentatives : étude de trois marqueurs concessifs», dans *Approches énonciatives de l'énoncé complexe*, Louvain, Peeters, p. 7-19.
- DUCROT, O. et coll. 1980 *Les mots du discours*, Paris, Minit.
- EEMEREN, F. H. van et coll. 1996 *Fundamentals of Argumentation Theory – A Handbook of Historical Backgrounds and Contemporary Developments*, Mahwah (New Jersey), Lawrence Erlbaum Associates.
- FONTANIER, P. 1977 [1821] *Les figures du discours*, Paris, Flammarion.
- FORGET, D. 1994 «Anticipation et argumentation : la prolepse» *Revue québécoise de linguistique* 23-1 : 61-77.
- HEISLER, T. 1996 *Une analyse fonctionnelle et sociolinguistique de la particule discursive OK en français montréalais*, Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. 1990 *Les interactions verbales*, tome 1, Paris, Armand Colin.
- LETOUBLON, F. 1983 «POURTANT, CEPENDANT, QUOIQUE, BIEN QUE : dérivation des expressions de l'opposition et de la concession», *Cahiers de linguistique française* 5 : 85-110.
- MARTEL, G. 1996 *Les dimensions argumentatives du discours monologique*, Thèse de doctorat, Québec, Université Laval.
- MARTIN, R. 1983 «Remarques sur la logique de la relation concessive», *Linguistica Palatina Colloquia 1*, Actes du colloque L'expression de la concession, Paris, Université de Paris-Sorbonne, p. 5-12.
- MOESCHLER, J. 1983 «Contraintes structurelles et contraintes d'enchaînement dans la description des connecteurs concessifs en conversation», *Cahiers de linguistique française* 5 : 131-152.
- MOESCHLER J., et N. DE SPENGLER 1981 «*Quand même* : de la concession à la réfutation», *Cahiers de linguistique française* 2 : 93-112.
- MOESCHLER, J. et N. DE SPENGLER 1982 «La concession ou la réfutation interdite, approches argumentative et conversationnelle», *Cahiers de linguistique française* 4 : 7-36.
- MOESCHLER, J. et A. REBOUL 1994 *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil.
- MOREL, M.-A. 1983 «Caractères syntaxiques distinctifs de deux types de concession en français contemporain», *Actes du colloque de Linguistica Palatina, Colloquia I*, Paris, 3 et 4 décembre, p. 41-57.
- MOREL, M.-A. 1996 *La concession en français*, Paris, Ophrys, coll. L'essentiel.
- PERELMAN, Ch. et L. OLBRECHTS-TYTECA 1988 [1958] *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Presses de l'Université de Bruxelles.
- PERRIN, L. et D. VINCENT 1998 «L'interprétation du verbe *dire* en contexte conversationnel : des clauses réflexives aux clauses métadiscursives», *Revue de sémantique et pragmatique* 2 : 195-211.
- PLANTIN, C. 1990 *Essais sur l'argumentation : introduction à l'étude linguistique de la parole argumentative*, Paris, Kimé.

- REY-DEBOVE, J. et A. REY 1993 *Nouveau petit Robert*, Paris, Dictionnaires Robert.
- ROULET, E., A. AUCHLIN, J. MOESCHLER, C. RUBATTEL et M. SCHELLING 1985 *L'Articulation du discours en français contemporain*, Berne, Peter Lang SA.
- THIBAUT, P. et D. VINCENT 1990 *Un corpus de français parlé*, Québec, Université Laval.
- VINCENT, D. 1993a *Les ponctuations de la langue et autres mots du discours*, Québec, Nuit Blanche.
- VINCENT, D. 1993b «The Sociolinguistics of Exemplification in Spoken French», *Language Variation and Change* 4-2 : 137-162.
- VINCENT, D. 1995 «Remarques sur *par exemple* en français québécois», *Le français moderne* 63-1 : 55-71.